# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AOUT 2011 A 20 H 30

## **COMPTE-RENDU**

<u>Etaient présents</u>: Madame Françoise CLEMENT – Messieurs Georges BONNEFOND – Sébastien RATHIER – Jacques DUGENETET – Richard CHAUX - Didier LOUVET – Madame Françoise DOITRAND – Messieurs Patrick BERGER – Sigismond ROZANSKI.

<u>Etaient absents</u>: Madame Patricia SIMONIN, qui a donné pouvoir à Mme Françoise CLEMENT – Monsieur Patrick BERGER, qui a donné pouvoir à Monsieur Didier LOUVET.

Monsieur Georges BONNEFOND a été nommé secrétaire de séance.

## I – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2011:

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 17 juin dernier. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## II - BATIMENTS COMMUNAUX:

#### 1. Cure:

Monsieur PIDOUX, expert de la MAF, nous a transmis une proposition :

Total du sinistre : 19 103.96 € TTC
Part de l'assurance : 11 394.98 €
Part de commune : 7 709.00 €

Après contact téléphonique avec Monsieur PIDOUX, il propose de ramener la part de la commune à 3 500 € (certains frais auraient dû revenir à la commune lors des premiers travaux, mais auraient alors été subventionnés à 70, voire 80 %, frais de maîtrise d'œuvre inclus).

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de demander à la MAF la prise en compte de :

- . l'indemnisation du locataire, Monsieur MONTANTEME, qui a vécu pendant plusieurs mois dans un logement étayé en 4 parts, avec un plafond endommagé, apportant poussières et inesthétisme
  - . 1 mois de location impossible pendant la durée des travaux (loyer mensuel : 223.82 :€)
  - . le montant du relogement sur un autre site du locataire pendant les travaux
- . la prévision chiffrée de la restauration du logement du 1<sup>er</sup> étage : réfection du carrelage s'il est détérioré lors de la « remontée » du sol par vérins hydrauliques plus, dans tous les cas, la reprise de l'intégralité des joints de la salle des bains et de son étanchéité
- . la prise en compte de l'erreur de l'architecte sur l'évaluation du dimensionnement et la résistance de la poutre, qui a mis en danger les locataires des deux appartements.
- . la certitude que, et ce en dehors des indemnisations ci-dessus, dans tous les cas, la part de la commune de dépassera pas les  $3\,000 \in TTC$ .

#### 2. Eglise:

La société SAVELYS a fait le diagnostic de l'état du chauffage de l'église et nous a transmis un devis pour sa réparation d'un montant de 419.27 € TTC. L'installation d'un extincteur est à prévoir.

Une copie des factures sera transmise à la Paroisse pour une demande d'aide financière.

# 3. <u>Logements communaux</u>:

Mademoiselle RODIER quittera le logement qu'elle occupe au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de l'ancienne mairie le 20 septembre prochain.

#### 4. Cimetière:

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité, la vente d'une concession à Mr et Mme THINARD, domiciliés à RIORGES (Mme THINARD est originaire de GREZOLLES).

Un contact sera pris avec Monsieur DEBOUT pour envisager les possibilités d'agrandissement du cimetière.

## 5 . Contrats de maintenance :

2 contrats de maintenance sont en cours avec l'entreprise SAVELYS : pour le chauffage de la salle Jean-Louis PRAS et pour le radiateur AUER de la cantine.

Il est nécessaire d'envisager 2 nouveaux contrats : pour la chaudière murale de l'école et pour le chauffage de l'église.

La pose d'un thermostat sur la chaudière de la salle Jean-Louis PRAS a été envisagée : en reparler lors du prochain Conseil Municipal.

#### 6. Ecole:

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour qu'une subvention de 310 € soit attribuée au Sou des Ecoles du RPI GREZOLLES/SOUTERNON. Cette somme correspond au montant de la location de la salle de JURE occupée lors de la soirée familiale.

## III - E.A.G.B. :

Un dispositif a été mis en place dans le bourg pour ralentir les véhicules. Pour l'instant, les avis sont partagés. L'essai sera prolongé sur le mois de septembre, le trafic étant alors plus intense qu'actuellement.

Quelques informations complémentaires concernant la réunion du 21 juillet sont données :

- . Il a été demandé par écrit au Conseil Général (Mr BARGE) une modification possible de la sortie du chemin allant de la rue du Grand Essart sur la RD 26 (plus près de la maison SITERRE)
  - . Evolution vers le COCA:
    - . notre dossier passera en équipe projet du Conseil Général en novembre
    - . retour du Conseil Général vers la commune
- . défense du projet par la commune, avec le Conseiller Général, à ST ETIENNE (date proche de celle de l'équipe projet)
  - . la commission rend son avis
  - . construction du contrat (premières actions en 2012) ; la commune affiche ses priorités

Madame Marie-Jo SAMIN a été contactée pour le terrain situé au Plat. Aucune vente n'est prévue pour le moment.

## IV - VOIRIE - PROGRAMME 2012:

La demande de subvention doit être parvenue au Conseil Général pour le 14 septembre.

Madame le Maire propose de faire chiffrer les travaux à prévoir sur la rue du Grand Essart + le chemin reliant cette rue à la RD 26.

Un rendez-vous sera pris avec Monsieur GOUTORBE, de la DDT.

## V – <u>QUESTIONS DIVERSES</u>:

- . Le mariage entre Mr Hervé DUMAS et Melle Zaïnabe CAED est prévu ce samedi 06 août en mairie.
- . L'achat des terrains DADOLLE (au Plat et au Grand Essart) est reporté au mercredi 03 août.
- . Madame GARNIER a remboursé les frais occasionnés par son véhicule sur le panneau de rue « montée de la Chapelle ». Ce panneau sera remplacé en septembre.
  - . 2 sculptures ont été installées vers Aix.
  - . Monsieur Sébastien RATHIER fait le compte-rendu de la réunion du SI de la Bombarde.
- . Infos : le marché nocturne se tiendra à SOUTERNON le vendredi 05 août. L'inauguration de la STEP est prévue le samedi 15 octobre, à 10 h 30.
  - . chemin derrière Aix : il sera fermé à la circulation de tous véhicules

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 25.